

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Séance du 21 février 2022

OBJET :

**Commission communale d'accessibilité
Rapport annuel 2019 -2021**

**Rapporteur : Mme CADET
Délibération n°7**

EXPOSE DES MOTIFS

Le rapporteur rappelle au Conseil municipal que, par délibération du 7 mai 2008, une commission communale d'accessibilité a été créée, conformément aux dispositions de l'article n°46 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005.

La commission d'accessibilité s'est réunie le jeudi 20 janvier 2022. Elle a dressé le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant et des espaces publics. Elle a aussi établi son rapport annuel pour la période 2019 - 2021 et émis des propositions de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Ce rapport et ses annexes seront transmis à :

- M. le Préfet de Meurthe-et-Moselle,
- MME la Présidente du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle,
- M. le Président de la Métropole du Grand Nancy,
- Mmes et MM. les Chefs d'établissement,
- Au Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées.

Il ressort dudit rapport que la commission préconise pour l'année 2022 :

- la poursuite des actions engagées en 2021,
- la mise en œuvre des propositions d'amélioration pour 2022,
- la création d'un groupe de travail avec pour objectif de signer la Charte « Ville Handicap ».

PROPOSITION

Le Conseil municipal ayant pris acte du rapport annuel 2019 - 2021 de la commission communale d'accessibilité, s'engage à :

- mettre en œuvre les actions préconisées pour 2022, inscrites dans le rapport de la commission communale d'accessibilité,

DELIBÉRATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la proposition ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle le 25 février 2022.

Extrait conforme

Le Maire,



Michel BREUILLE

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE SAINT MAX**

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2022

tenu sous la présidence de
Michel BREUILLE - Maire

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	27
- Nombre de votants :	29
- Convocation du Conseil municipal le :	11 février 2022
- Convocation distribuée le :	11 février 2022
- Affichage du compte-rendu le :	25 février 2022
- Affichage du procès-verbal le :	1 ^{er} avril 2022

PRÉSENTS

- M. LAURENT, MME CADET, M. THOUVENIN, MME DEVOUGE, M. VOGIN, MME POYDENOT, M. ROSSIGNON, MME BARDOUL, Adjoint.
- M. BRUNE, M. SAPIRSTEIN, MME SCHINDLER, M. BOURGUIGNON, MME LOZINGUEZ, M. EL JAOUHARI, MME BLONDELET, MME HOUSSIN, M. KOENIG, M. VOIDIER, MME DROUVILLE, M. HOFFER, MME MALARY, MME MENZRI, MME CHOPIN-RENAULD, M. KATZ, M. CHEVARDE, M. RIFF, Conseillers municipaux.

POUVOIRS

- MME CREUSOT à MME CADET
- M. PERRI à M. CHEVARDÉ

SECRÉTAIRE DE SEANCE

- M. ROSSIGNON

Pour extrait

Michel BREUILLE,



Michel Breuille

Maire